

Paris, le 22 mai 2025



Lettre ouverte à M. François BAYROU - Premier ministre

« Zéro artificialisation nette -

Les territoires veulent une trajectoire, pas une impasse ! ».

**JEAN-BAPTISTE
BLANC**

SENATEUR
DE
VAUCLUSE

CONSEILLER
DEPARTEMENTAL
DE CAVAILLON

**GUISLAIN
CAMBIER**

SENATEUR
DU
NORD

CONSEILLER
REGIONAL
DES HAUTS-DE-FRANCE

Monsieur le Premier ministre,

Il arrive un moment où le silence devient une faute, et l'inaction une faute politique. Ce moment, nous y sommes !

Notre proposition de loi TRACE – Trajectoire de Réduction de l'Artificialisation Concertée avec les Élus locaux – a été adoptée, au Sénat, le 18 mars 2025 avec une écrasante majorité : 260 voix pour, 17 voix contre et a été transmise à l'Assemblée nationale dès le lendemain.

Depuis, 3 mois se sont écoulés et ... rien. Pas un mot, pas un geste, pas même un soupçon d'intérêt manifeste de la part de votre gouvernement alors même que votre ministre de l'Aménagement du territoire – M. François REBSAMEN saluait encore notre travail exemplaire dans l'hémicycle lors du vote au Sénat.

Ce mutisme, Monsieur le Premier ministre, commence à avoir un goût amer dans les territoires.

Souvenons-nous de sa genèse : Malgré les assouplissements de la loi ZAN 2 du 20 juillet 2023, les élus locaux – que vous connaissez pourtant bien – continuent de buter sur une réalité que vos cabinets préfèrent ignorer : l'inapplicabilité, sur le terrain, d'une trajectoire pensée sans eux. Ce n'est plus seulement une inquiétude, c'est une impasse. Une pénurie de foncier s'installe, avec pour corollaires : blocage de projets de logements, gel d'initiatives industrielles, et obstacles au déploiement des infrastructures nécessaires à la transition écologique. Voilà le fruit d'une politique de sobriété foncière devenue dogmatique.



Face à cette impasse, le Sénat a fait son travail. Début 2024, un groupe de suivi transpartisan a été mis en place, réunissant les commissions des affaires économiques, de l'aménagement du territoire, du développement durable et des finances. Pendant six mois, nous avons écouté, analysé, mesuré. Et le constat est implacable : malgré les intentions affichées, le ZAN reste technocratique, rigide et aveugle aux réalités de terrain. L'État, dans bien des cas, en est le premier fossoyeur par sa mise en œuvre inégale et ses injonctions contradictoires.

Le texte TRACE est né de cette urgence. Il ne revient pas sur l'objectif de Zéro Artificialisation Nette en 2050 – que personne ne conteste - mais il introduit souplesse et surtout concertation avec les élus. Il redonne la main aux collectivités locales, sans exonérer l'État de sa part d'effort – notamment pour les projets d'envergure nationale ou européenne, désormais sortis des enveloppes des collectivités.

TRACE, c'est aussi un calendrier réaliste, un décompte clair fondé sur la mesure Enaf que les élus connaissent et savent piloter, et une méthode plus juste : celle d'une gouvernance où les conférences régionales auront enfin un vrai pouvoir. Ce texte, en somme, désamorce une « bombe foncière » en rendant la sobriété possible, pas punitive.

Les sénateurs, de tous bords, l'ont bien compris en votant à la quasi-unanimité TRACE. Les élus locaux l'attendent. Les professionnels de l'aménagement et les acteurs de la transition écologique le réclament. Mais l'Assemblée nationale reste figée, suspendue à une décision que vous semblez, Monsieur le Premier ministre, hésiter à prendre.

Pire, à cette attente s'ajoute désormais l'inquiétude suscitée par la proposition de loi déposée le 21 mai 2025 par les députées Sandrine Le Feur et Constance de Pélichy visant, elle aussi, à atteindre l'objectif de zéro artificialisation nette. Cette initiative parlementaire ajoute du flou et du doute dans l'esprit des élus locaux, déjà confrontés à un cadre instable. A vouloir multiplier les textes sans



construire une véritable trajectoire claire et concertée, nous risquons d'aggraver la confusion.

Alors, pourquoi ce blocage ? Craignez-vous que la réalité du terrain vienne heurter les certitudes des bureaux parisiens ? Ou pire, que l'on reconnaisse enfin l'erreur de méthode originelle : une loi Climat-résilience votée sans étude d'impact sérieuse, à l'aveugle, et surtout sans les territoires ?

L'attente dure depuis trois mois. Cela suffit !

L'inscription de TRACE à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale ne saurait être différée davantage.

Ne transformez pas un texte de consensus en symbole de votre immobilisme. Ne laissez pas une proposition de bon sens mourir dans les tiroirs de Matignon. TRACE n'est pas une option, c'est une nécessité !

À l'heure où la défiance gronde, où les territoires demandent qu'on les écoute enfin, vous avez l'occasion de montrer que vous êtes au RDV. Inscrivez, sans attendre, TRACE à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale.

Guislain CAMBIER

Sénateur du Nord

Président

du groupe de suivi sénatorial sur la réduction de l'artificialisation des sols

Co-auteur

Jean-Baptiste BLANC

Sénateur de Vaucluse

Rapporteur

Co-auteur

de la proposition de loi TRACE

*(Trajectoire de Réduction de l'Artificialisation Concertée avec les Élus)
locaux)*